

COMMUNE D'OFFWILLER



Rapport du Conseil municipal du 18 novembre 2022

Dans sa séance du 18 novembre 2022 tenue sous la présidence de M. Patrice Hilt, Maire, le Conseil municipal d'Offwiller a décidé, après en avoir délibéré :

1. d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2022.
2. d'offrir à Mme Sandra Saemann, animatrice du Conseil municipal des jeunes d'Offwiller, un bon cadeau d'une valeur de 300,00 euros.
3. d'adopter la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.
3. de fixer le prix du fermage pour la location des terrains communaux à 1,26 euros/are/an.
4. d'accorder sur la période allant du 18 novembre 2022 au 1^{er} mars 2023 un droit de pâturage à l'EARL Schaefer pour un loyer de 320,00 euros.
5. de procéder, à compter du lundi 5 décembre 2022, à l'extinction de l'éclairage public dans toutes les rues de la commune, chaque soir de 23h à 5h30.

Le Maire, Patrice Hilt